

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01964
Numéro SIREN : 841 970 288
Nom ou dénomination : @FTER

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2019 sous le numéro de dépôt 2365

Société par Actions Simplifiée « @FTER »

Société au capital de 500 euros

Siège social : 2, rue Gambetta – 77 400 LAGNY SUR MARNE

R.C.S. MEAUX 841 970 288

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix - neuf et le 24 janvier à 14 heures,

L'associée unique de la SASU @FTER s'est réunie audit siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la Présidente, faite dans les formes et délais légaux.

EST PRESENTE :

- Madame Marie – Darline JOCELYN, 50 actions, seule associée de la société, représentant l'intégralité des actions composant le capital social.

La séance est présidée par Madame Marie - Darline JOCELYN en sa qualité de Présidente de la société.

La Présidente constate que l'intégralité des actions composant le capital est représentée et déclare l'assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente réunion qui est le suivant :

- cession de 24 actions entre Madame Marie – Darline JOCELYN et Monsieur Enzo ARSENIO

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Cession des 24 actions de Madame Marie - Darline JOCELYN à Monsieur Enzo ARSENIO

L'ensemble des associés approuve et accepte cette cession au prix de 10 € l'action soit 240 € pour les 24 actions cédées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

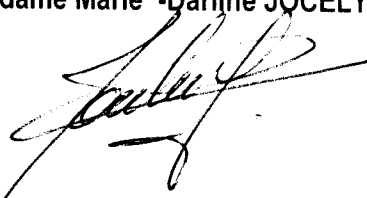
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou de l'extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès – verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Madame Marie -Darline JOCELYN



Monsieur Enzo ARSENIO

